

Conseil Municipal de Castillon-la-Bataille

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 02 novembre 2015

L'an deux mil quinze, le 02 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 28 octobre 2015 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Maire.

Etaient présents : MM. Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Patrick TRACHET, Alain LEYDET, Jean-Pierre BECHADERGUE, Pierre MEUNIER. Mmes Josiane ROCHE, Florence JOST, Marie-Noëlle MAGNE, Hélène NEWMAN, Sylvie LAFAGE, Martine CHIVERCHE, Aurélie BOULANGER, Françoise PRIOUR, Christine JOUANNO, Violette BOUTY.

Etaient absents excusés : M. Jean-François LAMOTHE a donné procuration à M. Jacques BREILLAT, M. Jérôme BORNERIE a donné procuration à M. Alain LEYDET, M. Gérard FERAUDET a donné procuration à Mme Hélène NEWMAN, Mme Sophie SEIGUE a donné procuration à Mme Florence JOST, M. Fernand ESCALIER a donné procuration à M. Pierre MEUNIER. M. Philippe BRIMALDI, Mme Nicole FROUIN.

Le scrutin a eu lieu, Mme Florence JOST a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

La séance est ouverte à 19h30

Après avoir procédé à l'appel nominal des membres du conseil, il est constaté que la condition de quorum est remplie.

Monsieur le Maire demande que soit respecté une minute de silence pour les victimes du tragique accident de Puisseguin du vendredi 23 octobre dernier.

Monsieur le Maire présente pour validation le compte rendu de la séance du 28 septembre 2015 qui est adopté à l'unanimité des membres présents. Madame Christine Jouanno souhaite que soit précisé que l'agenda d'accessibilité programmé ou Ad'Ap avait été présenté en réunion du groupe majoritaire et non en commission voirie comme dit initialement par le Maire, avant d'être proposé au vote des élus. Monsieur le Maire précise qu'en effet il s'agit d'une erreur et que suite à la démarche de Patrick Trachet cette question a été abordée lors de la dernière commission voirie du 19 octobre, en présence des collègues de la majorité et de l'opposition.

ORDRE DU JOUR

DELIBERATION

OBJET : N° L 15-11/29-01/RH DELIBERATION RELATIVE A L'APPLICATION DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL AUX AGENTS CONTRACTUELS

Monsieur le Maire explique que cette délibération rappelle qu'il n'existe pas au sein de la mairie deux types d'agents mais seulement des agents qui tous concourent aux missions de service public. Il s'agit là d'une mesure de pure forme témoignant de l'intérêt que les élus dans leur ensemble portent aux agents contractuels au même titre que les agents fonctionnaires.

Considérant que le décret du 16 décembre 2014 a substitué définitivement l'entretien professionnel à la notation pour l'ensemble des fonctionnaires territoriaux à compter du 1^{er} janvier 2015 et sachant qu'il n'est pas prévu d'entretien professionnel pour les agents contractuels, le conseil municipal à l'unanimité décide d'appliquer l'entretien professionnel aux agents contractuels de la collectivité employées justifiant d'une ancienneté de service de six mois ou plus.

QUESTIONS DIVERSES

RD 936

Monsieur le Maire, en tant que conseiller départemental présent à la dernière commission permanente du Département le 12 octobre, est intervenu pour demander la réinscription des crédits pour les travaux de soutènement de la voie départementale 936 et l'officialisation d'un échéancier. Il s'agit là d'un dossier ouvert depuis une dizaine d'année et dans lequel un engagement de travaux d'un montant de 600 000 euros avait été pris. Aujourd'hui il n'y a plus de trottoir à cet endroit ni de réseau d'eau pluvial.

Les AOC de l'égalité ou Apéros/ Ateliers d'Origine Contrôlée

Les 7 et 8 décembre prochains, l'association Arrpej et un ensemble d'autres associations castillonnaises (Parchemins, Cercle Esprit 77, Amicale Laïque, Association interculturelle) organisent plusieurs manifestations sur le site du jardin Partagé. La Mairie est partenaire de ces journées.

Elections régionales des 6 et 13 décembre

Un planning de présence pour tenir les bureaux de vote durant ces deux jours va être proposé aux élus. Le scrutin étant ouvert en continu de 8 à 18h.

Code des marchés publics

Les seuils de dispense de procédure ont été relevés. Les paiements sur simple facture sont désormais possibles jusqu'à 25 000 euros HT.

Site Internet de la ville

Les procès-verbaux et comptes rendus des conseils municipaux sont tous consultables et téléchargeables en ligne. Sachant que la loi n'oblige que la rédaction d'un compte-rendu officialisé dans les 8 jours suivant la réunion. Monsieur dit son attachement à la rédaction complémentaire d'un procès-verbal plus riche en informations.

Scot

Mardi 10 novembre, salle Cascante, a lieu une réunion publique de présentation du Schéma de Cohérence Territoriale (Scot) du Grand Libournais. Des agents du pôle territorial du Grand Libournais (ex Pays du Libournais) présenteront un document d'urbanisme à vocation prospective sur 15 à 20 ans et qui va conditionner le développement des terrains sur tout l'arrondissement de Libourne. Toute révision du plan local d'urbanisme (PLU) devra désormais intégrer ce document. De très nombreuses années de concertation ont été nécessaires pour un document qui vient d'être adopté à l'unanimité.

Bilan TAP 2014-2015

Copie a été mise dans le casier de chacun des élus.

Entretien du Rieuvert (Question orale de monsieur Pierre Meunier)

Monsieur Pierre Meunier explique qu'il a constaté qu'une végétation excessive et non maîtrisée encombre le lit du Rieuvert au niveau de la grille à l'entrée des visages. Ce manque d'entretien pourrait provoquer une montée des eaux en cas de fortes pluies. Il demande donc si une action est prévue par la mairie ?

Monsieur le Maire se dit surpris par cette question. Au titre de la police de l'eau, le Maire n'intervenant pas sur les ruisseaux, il a téléphoné au président du Sitaf, monsieur Daniel Fénelon. Ce dernier lui a dit que monsieur Pierre Meunier l'avait appelé. Donc Monsieur Meunier est déjà bien au courant du dossier. Monsieur le Maire ne comprend pas pourquoi notre collègue pose une question sur laquelle il a déjà obtenu toutes les réponses du Sitaf.

Une étude est en cours sur tous les cours d'eau du territoire. La question de l'entretien et des dangers possibles font partis du cahier des charges. Une fois ce travail terminé, on va pouvoir passer à la phase opérationnelle et solliciter des subventions. Ce qui va entraîner les interventions nécessaires à l'entretien du Rieuvert par le Sitaf.

Le bureau d'étude mandaté a conduit un bon travail dans le respect de la biosphère.

Monsieur Pierre Meunier souhaite rajouter que monsieur Daniel Fénelon lui a en effet dit qu'une étude était en cours, avec rien de particulier prévu pour le Rieuvert.

Monsieur le Maire ne doute pas que le Rieuvert soit nécessairement inclus dans le diagnostic. Il ajoute que le technicien rivière du Sitaf lui a assuré qu'en l'état actuel des choses, il n'y a aucun risque concernant des inondations potentielles pour le centre-ville de Castillon.

La séance est levée à 19h55